



**Institut d'anthropologie clinique**

29 chemin des Côtes de Pech David 31400 Toulouse

Tél-Fax 05 62 17 20 86 – iac@i-ac.fr – www.i-ac.fr

**ANTHROPOLOGIE CLINIQUE  
ET ACCUEIL FAMILIAL**

**ASSOCIATION NATIONALE DES PLACEMENTS FAMILIAUX**

**« *placement-familial@TIC-en-pratique.bzh* »**

**XXI<sup>èmes</sup> Journées d'étude**

**27 et 28 septembre 2012 – Palais des Arts, Vannes**

**SERGE ESCOTS**

***TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION, DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LA  
PROFESSIONNALISATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL***

Le développement technologique des outils d'information et de communication retravaille de l'intérieur les questions de l'accueil familial en proposant de nouveaux défis à l'ensemble des acteurs qui s'occupent d'accueil familial.

Nouveaux défis éducatifs à l'heure de transformations psychosociétales majeures ; nouveaux défis pour la protection de l'enfance confrontée au travail du lien dans un contexte de multiplication des possibilités de relations ; nouveaux défis pour le travail pluridisciplinaire avec des outils de communication qui peuvent permettre d'intensifier le travail en équipe.

C'est autour de ces trois axes que je développerai mon propos :

- NTIC<sup>1</sup>, éducation et mutations psychosociétales.
- Travail du lien enfant/parent à l'heure des NTIC.
- NTIC : outils pour le travail en équipe.

Pour ouvrir en guise de conclusion sur une proposition de voie possible dans ce contexte de mutations psychosociétales et de transformations des secteurs sociaux et médico-sociaux en général et d'évolution du dispositif d'accueil familial plus particulièrement.

Mais au préalable j'aimerais dire quelques mots d'introduction sur l'impasse de la nostalgie, qu'elle se croit résistance ou qu'elle soit désabusée.

## **Mutations anthropologiques : sortir de la nostalgie pour inventer les pratiques**

Désormais, peu de voix qui comptent dans le monde des sciences humaines et sociales persistent à nier que les transformations que nous vivons dans les sociétés contemporaines sont d'ordre sociétales et anthropologiques. La différence entre une transformation sociale et une transformation sociétale et anthropologique porte sur le type de phénomène à considérer, l'ampleur de ses effets et le caractère d'irréversibilité pour un certain nombre de ses conséquences. Ainsi, lorsque les humains domestiquèrent les plantes et les animaux, la chasse et la cueillette ne disparurent pas pour autant des sociétés humaines, mais on assista à des changements qui perdurent encore aujourd'hui sur le plan des structures religieuses, politiques et économiques. Changements qui ont eu et continuent d'avoir des effets sur nos rapports au monde – ce que nous considérons comme notre droit (devoir) de

---

<sup>1</sup> Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

transformer la nature pour notre bien, par exemple – mais aussi sur les rapports sociaux, comme la structuration de la société en catégories hiérarchisées de classes ou de castes à partir d'autres règles que celles des systèmes de parenté et celles des pouvoirs magiques ou religieux. Les questions de notre rapport au monde naturel et de nos rapports sociaux sont toujours devant nous avec les problèmes écologiques, démocratiques et d'inégalités sans précédents dans l'histoire de l'humanité.

Le philosophe Michel Serre, nous explique que l'écriture, l'imprimerie et aujourd'hui l'informatique sont des inventions qui n'assurent pas simplement un progrès dans le monde de nos performances, mais qui modifient notre façon même d'habiter le monde. On pourrait dire qu'à chaque transformation technologique majeure, ce n'est plus tout à fait le même humain dans le même monde. Ce n'est pas tant que les progrès technologiques nous permettent de faire plus ou autrement, c'est qu'ils nous transforment dans notre humanité même. Si l'on adopte cette perspective pour considérer ce qui nous arrive avec les NTIC, on comprend immédiatement, que l'heure n'est plus à la nostalgie d'un temps ancien idéalisé, mais à l'urgence d'une réflexion sur notre humanité en mutation. Et par conséquent, à l'urgence d'intégrer ces réalités dans nos réflexions éducatives, si l'on considère que l'éducation a pour tâche principale l'humanisation.

Cette introduction un peu vertigineuse n'aurait guère sa place dans nos débats si l'accueil familial n'inscrivait son activité dans les champs de l'éducation et de la transmission de valeurs et de normes qui contribuent à donner les moyens à des enfants et des adolescents de trouver leur place dans ce monde, et surtout dans ce monde qui vient. Mais nos incertitudes sur le monde à venir sont toutes aussi vertigineuses.

Déplorer que le monde ne soit plus tout à fait ce qu'il était n'est guère une disposition qui nous porte à la participation au monde tel qu'il se présente à nous. Cela vaut tout particulièrement pour les évolutions que connaissent les secteurs de l'éducation et du soin qui nous concernent. Dans un contexte de mutations de notre humanité, la question est de savoir comment les transformations scientifiques et technologiques affectent notre façon d'être humain, afin d'assurer la continuité de sa spécificité au travers des usages sociaux que nous faisons de ces technologies et de leurs conséquences.

Il nous faut avoir en tête que les découvertes scientifiques, les innovations technologiques, nos expériences du monde, les systèmes symboliques et les liens sociaux sont mutuellement dépendants. Chaque phénomène nouveau dans un de ces domaines particuliers reconfigure tous les autres. Par exemple, l'avènement de la médecine expérimentale de Claude Bernard a ouvert des techniques médicales qui ont modifié notre expérience de la maladie et notre façonnement émotionnel face à la mort, jusqu'à en affecter les pratiques sociales qui s'y rapportent. C'est ainsi la totalité de notre système symbolique qui se voit subtilement transformé sans que nous ne puissions toujours dire en quoi. Notre façonnement psychique et social, c'est-à-dire notre façon de ressentir, de percevoir, de penser et d'exprimer notre expérience du monde nous est transparente. Et ce que ce façonnement anthropologique doit respectivement aux univers idéologiques, technologiques et sociaux qui nous entourent, nous construisent et au sein desquels se déroule notre participation au monde, nous échappent spontanément. Il nous faut produire un effort de réflexivité et d'analyse pour entrevoir les liens et les déterminations qui les unissent. C'est souvent dans l'anormalité, la déviance, le symptôme, le problème, dans le « ce qui ne marche plus » et qui nous résiste que l'occasion nous est donnée d'exercer ce travail de réflexion à la fois plus large et plus profond sur ce qui relie un phénomène et son contexte. Encore faut-il que la colère de l'impuissance ne nous aveugle pas, nous poussant à nous replier sur la facilité de la dénonciation commode de quelques causes qui ne sont elles-mêmes que des conséquences de cette intrication de transformations. La pornographie sur Internet existe parce que nos rapports au corps, à l'hédonisme, au sacré, à l'autre, à l'espace intime et à l'espace public, etc. ont rendu évident l'usage d'une

technologie à des fins qui concernent la sexualité. Internet n'est dans ce cas qu'un vecteur matériel d'une disposition symbolique qui lui préexiste. Pour autant ce nouveau domaine de l'expérience humaine transforme à son tour le rapport à la sexualité avec des conséquences complexes que nous avons encore du mal à apprécier. Quelles seront les conséquences de l'apprentissage précoce de la sexualité à partir de la pornographie sur le web? Notre manque de recul actuel, ne doit pas nous dispenser d'une attitude de réflexion rationnelle et responsable sur cette question.

Autre exemple : les problèmes d'autorité que nous rencontrons de plus en plus fréquemment en contexte éducatif, que ce soit dans la famille, à l'école ou en institution. Ces problèmes ne devraient pas nous conduire à vouloir restaurer des modèles anciens et obsolètes ou pire encore à renoncer à toute possibilité de transmettre des valeurs et des normes, mais nous conduire à nous interroger sur ce qui rend impossible cette transmission et nous encourager à rechercher les conditions de nouvelles pratiques éducatives. Autre exemple encore : les problèmes liés à l'industrialisation des services sociaux, d'éducation ou de soin, avec leurs cortèges de protocoles, de procédures, d'évaluation, de rationalisation des coûts, de taylorisation des pratiques, de fragmentation des disciplines, de médication des comportements et des souffrances humaines. Cet état de fait doit nous encourager à l'invention sans précédent de pratiques professionnelles inédites dont les contours se construisent sur fond de spécificité humaine comme horizon de réflexion. Ce n'est évidemment pas, la voie de la résistance nostalgique aussi vaine qu'obstinée, ni celle d'une participation aussi résignée que dépressive à ce que l'on appelle trivialement la déshumanisation des pratiques.

On pourrait appliquer ce raisonnement à ce qui arrive à l'accueil familial en observant les polémiques autour des évolutions du cadre professionnel des assistantes et assistants familiaux. La professionnalisation ne conduit-elle pas à la mise en vente de leurs âmes au profit d'un système de prise en charge diabolique? On pourrait le penser en effet, à chaque fois que la mise en œuvre des attributs de la professionnalisation des assistantes et assistants familiaux se fait en perdant de vue l'horizon d'humanisation de l'enfant et de sa famille qui constitue la finalité ultime de l'accueil familial. Mais comment cela est-il possible en dehors de celles et ceux qui sont garants de cette finalité? On le voit, la professionnalisation des assistantes et assistants familiaux ne peut se faire au service de l'humanisation des enfants qu'ils accueillent, que si dans le même temps s'accomplit une professionnalisation du dispositif et de l'ensemble de ses acteurs au service d'une finalité d'humanisation.

C'est dans cette perspective que j'envisage le défi et l'opportunité des NTIC en accueil familial, comme un aspect de la question de sa professionnalisation.

## Relations éducatives et NTIC

Il semble que la communauté éducative dans son ensemble ne prenne conscience des enjeux éducatifs liés aux NTIC que depuis peu de temps et pas tout à fait pleinement. Souvent considérées sous leurs aspects ludiques, l'enjeu éducatif principal se concentre souvent dans une lutte pour limiter le temps que passent l'enfant et l'adolescent avec des écrans. Si la possession d'un ordinateur et d'une connexion Internet est devenue assez banale en France, il existe néanmoins une fracture générationnelle globale au niveau de l'aisance de leur utilisation. Dans leur ensemble, les plus jeunes sont plus à l'aise avec les nouvelles technologies que leurs aînés. Le réflexe de défense absolue face au monde nouveau que représente l'informatique et Internet est moins présent qu'il y a ne serait-ce 10 ans. La position radicale du « *pas question d'avoir ce type de machines chez moi* » est plus rare désormais. Toutefois la petite phrase d'excuse qui explique à celui qui souhaite

vous transmettre un fichier électronique « *que l'on n'est pas très doué pour tous ces trucs-là* », reste assez fréquente. Longtemps resté comme une question de liberté personnelle, le refus des NTIC devient un marqueur de marginalité tant cette technologie est désormais intégrée au contexte social. Le refus des NTIC est une position personnelle tout à fait légitime. Mais qui pose un problème lorsqu'il s'agit en position professionnelle d'éducation et de transmission aux générations à venir. L'incompétence informatique risque de devenir un sérieux handicap social et l'absence de contrôle de soi face à la machine une vulnérabilité psychique importante dans le monde de demain (et déjà d'aujourd'hui). Par conséquent, il semble légitime de poser comme impératif éducatif de doter les jeunes générations de compétences :

- De compétences techniques avec l'outil lui-même ;
- de compétences existentielles dans le rapport que soi entretient avec l'outil ;
- de compétences éthiques dans l'utilisation de l'outil avec les autres.

Dans la mesure, où cet outil peut intervenir potentiellement sur la totalité des activités humaines, l'enjeu de la transmission éducative n'est pas seulement technique et existentiel, il est peut-être et avant tout éthique. D'ailleurs pour la partie technique, les enfants ont rapidement moins besoin de nous. La question existentielle, c'est-à-dire le rapport à l'expérience singulière que l'enfant fait des machines implique, comme pour les autres expériences qui construisent l'enfant, un accompagnement attentif à une juste distance. En tout cas, il paraît difficile de ne pas s'intéresser à une expérience aussi présente dans la vie des enfants et des adolescents. Enfin, le problème le plus épineux reste la question éthique quant à l'utilisation de l'outil avec l'autre. Cette question ne peut trouver à se résoudre seule et suppose que les communautés éducatives, famille, école, institution, s'en emparent ensemble avec les jeunes. Si l'on considère que les enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance sont susceptibles de présenter des vulnérabilités sur le plan social et des difficultés sur le plan psychique, l'enjeu d'un accompagnement et d'une transmission s'accroît encore.

Les équipes d'accueil familial sont-elles prêtes à se saisir de ces enjeux éducatifs ? À en juger par notre rassemblement, il semble qu'elles s'y préparent.

Ainsi, les NTIC sont un enjeu éducatif majeur en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Elles sont à la fois objet de l'éducation et support éducatif. Autrement dit, les assistantes et assistants familiaux ont à poser des actes éducatifs par rapports aux NTIC.

Je partirai du postulat qu'une part importante de l'efficacité d'un acte éducatif tient dans la légitimité accordée à celui qui le pose par celui qui le reçoit. On pourrait gloser longtemps sur les questions de légitimité éducative dans le cadre de la protection de l'enfance et sur les aspects de loyautés parentales, de rivalités et de conflits entre institution éducative et famille. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, même si les différences de normes et d'usages entre parent et institution peuvent amoindrir voire annuler la légitimité des cadres, des valeurs et des normes que pose une famille d'accueil. D'autant plus, comme nous le verrons par la suite, lorsque les NTIC deviennent des enjeux relationnels, notamment lorsque la protection suppose des restrictions dans les relations enfant/parent.

Il s'agit en l'occurrence d'autre chose, à savoir que la légitimité éducative s'articule à la crédibilité de l'adulte. Or, en matière de NTIC, la crédibilité de l'adulte est, il me semble, une dimension essentielle. Pourquoi ? Parce que les NTIC représentent des attributs (des objets) du monde auquel participent l'enfant et l'adolescent. L'exclusion de l'adulte de ce monde n'est pas seulement une exclusion pratique qui l'empêcherait concrètement d'exercer une vigilance indispensable, c'est aussi une exclusion symbolique. L'adolescent pourrait concevoir l'idée que nous ne faisons pas partie du même monde. Cette idée est terrible en ce qu'elle nous place, de fait, dans une posture éducative intenable. Il ne

s'agit pas de transformer chaque assistante et assistant familial en « geek<sup>2</sup>, super high » connecté, mais de travailler à notre rapport à une participation au monde tel qu'il est. À commencer par ne pas se situer d'emblée dans une position de rejet viscéral, émotionnel, née de notre peur de l'avenir et de notre perte de contrôle, mais dans un intérêt curieux et critique à l'égard de ce monde. Autrement dit, le début de l'efficacité éducative en matière de NTIC, passe par l'installation d'une crédibilité quant à notre aptitude à rester des êtres intelligents, ouverts, curieux et critiques face à ce monde naissant. Face à un adolescent qui connaît mieux son sujet informatique que nous, l'entrée en relation sur la base de la peur, de la menace ou de la dévalorisation fait courir un risque majeur de décrédibilisation éducative.

Mon expérience clinique avec des adolescents montre qu'une recherche de compréhension ouverte et précise par rapport à leur vécu facilite la mise en place et le respect de règles vis-à-vis des NTIC. Par exemple, la distinction des différentes activités qu'ils mènent et des conséquences négatives éventuelles qu'ils encourent, activité par activité, favorise l'échange. Alors que l'amalgame qui mets dans un même panier, la musique, les jeux, les films, les réseaux sociaux, les recherches scolaires ou personnelles, la pornographie, etc. dans une globalisation qui se conclue par un « c'est trop de temps passé », n'a pas de sens pour un adolescent. Y compris quand le constat sur le « trop » de temps passé peut s'avérer justifié. Constat que l'adolescent peut d'ailleurs partager s'il ne ressent pas l'intention éducative comme un contrôle extérieur de son temps et de sa vie, mais comme une aide légitime par rapport à des problèmes réels et spécifiques.

Un exemple pris en consultation familiale éclaire ce type de communication adulte/adolescent impossible : Mathieu<sup>3</sup> est un adolescent de 16 ans, plutôt brillant, avec des résultats scolaires globalement satisfaisants, mais irréguliers selon les matières. Son père et sa mère s'inquiètent du temps que Mathieu passe sur son « ordinateur ». Notons que dans la famille, le père, la mère et l'adolescent possède chacun un ordinateur.

À la question rituelle du « *comment va la famille ?* », le père prend la parole pour expliquer :

– « *Il y a beaucoup de tensions à la maison ces derniers temps... il y a eu des clashes... Il a vraiment un problème avec les machines, Mathieu passe trop de temps... il ne s'en rend même plus compte, j'ai été obligé de lui couper tout accès à Internet...* ».

– « *N'importe quoi, j'ai pas de problème, c'est toi qui a un problème... un problème de dictateur !* », répond Mathieu énervé.

– « *Ça pose des problèmes au lycée...* », ajoute la mère.

– « *On ne peut pas travailler, avec l'ordinateur allumé, la musique dans le casque, en discutant avec ses potes et connecté à Internet !* », surenchérit le père énervé à son tour.

Le ton monte et je me demande comment se passe ce genre de discussion en absence de tiers :

– « *Les résultats scolaires de Mathieu ne sont pas satisfaisants ?* »

Ils ne sont pas si mauvais, en fait selon les matières, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances parentales. Mais du point de vue scolaire, Mathieu n'a pas réellement de problème. Mathieu suit une filière scientifique et, s'il a 18 de moyenne en physique, il n'a pas 18 de moyenne partout.

– « *On ne peut pas se concentrer avec de la musique dans les oreilles* », intervient la mère.

---

<sup>2</sup> Personne très habile et très investie dans l'usage des NTIC.

<sup>3</sup> Prénom pour anonymiser.



– « *Tu as des problèmes pour te concentrer ?* »

– « *Ouais, c'est sûr que pour avoir 18 de moyenne en physique il vaut mieux ne pas avoir de problème de concentration* », répond provocateur, le garçon.

– « *Mais on peut pas discuter de tout ça avec eux, ils ont plein de stéréotypes séniles.* » poursuit-il. La guerre est ouverte.

– « *Il t'arrive d'avoir des difficultés à te concentrer lorsque tu travailles en écoutant de la musique ?* »

Mathieu explique alors d'une manière très précise les différentes fonctions que peuvent occuper l'écoute musicale dans son travail scolaire : Motivation (se donner du cœur à l'ouvrage, quand il en manque), scansion entre les séquences (un interlude musical pour passer d'un exercice à un autre) et même concentration (certaines musiques l'aident à faire le vide pour se concentrer sur un truc difficile).

– « *Ça peut t'arriver que la musique t'empêche de te concentrer sur ton travail ?* »

– « *Bien sûr, ça dépend des musiques, quand je m'en sors pas, je change de style ou carrément j'arrête.* »

– « *Tu travailles aussi la physique en écoutant de la musique ?* » L'expression du visage de Mathieu, me fait penser que la question le plonge dans un abîme de perplexité.

– « *Ben oui !?!* »

– « *Comment comprenez-vous que votre fils obtienne des résultats brillants, bons ou moins bons selon les matières, alors qu'il semble travailler avec le même environnement sonore et informatique ?* »

Le père réfléchit un moment et comprit que le problème n'était pas tant l'environnement informatique que la motivation de son fils à travailler une matière ou une autre.

« *Peut-on travailler intellectuellement avec de la musique ?* » À partir de leur propre vécu, ces parents ne le pensent pas, mais combien de personnes ont des expériences différentes ?

En revanche, les risques de perte d'audition essentiellement liés à la production de décibels devraient pouvoir faire l'objet d'un travail convaincant avec l'adolescent, qui sera peut-être plus – sans jeu de mots –, à notre écoute si on ne met pas autant d'énergie à essayer de le convaincre de choses qui n'ont aucun sens pour lui.

Dans la suite de l'entretien, le problème se décala vers la vie sociale de Mathieu jugée inquiétante, car il sort peu et fréquente peu d'amis. Mais là aussi, l'examen concret et précis de la situation révéla un garçon qui construit sa vie sociale selon des critères de discernement et d'exigence, finalement assez proches de la philosophie familiale : des relations plutôt élitistes, éloignées du « *troupeau* », selon l'expression paternelle. C'est ainsi que le père décrit sa propre expérience sociale, que somme toute, il ne regrette pas et même qu'il revendique. La discussion familiale sur les relations sociales a permis de comprendre qu'une telle sélection dans les relations sociales n'en favorise pas le nombre. Et même qu'il est paradoxal d'attendre qu'un groupe de personnes qui sont réunies par des affinités anticonformistes se comportent à la manière du plus grand nombre. La discussion sur les problèmes de socialisation se conclut sur la place des machines comme moyen de communication pour cette génération, et sur le paradoxe qu'il pouvait y avoir à couper Internet à un adolescent dont on s'inquiète – en l'occurrence à tort – du manque de relations sociales.

Ce petit extrait montre que c'est le manque d'information sur ce qui se passe pour l'adolescent qui conduit les parents à imaginer et à s'inquiéter à partir de leur propres projections.

L'ordinateur relie mais peut participer à l'isolement. C'est la peur (légitime mais contre-productive) qui fait envisager au parent au premier plan l'aspect isolement, perdant complètement de vue l'outil de communication. L'anxiété et l'ignorance conduisent à ces amalgames, à ce manque de discernement qui empêche toute forme d'échange : stéréotypes juvéniles face aux stéréotypes « *séniles* », comme dit Mathieu. Or, et c'est le second enseignement de ce type d'entretien : l'examen concret de la réalité sans *a priori* quant au rapport singulier que l'adolescent entretient avec ses machines permet de faire émerger de nouvelles informations à partir desquelles, s'il y a lieu de s'inquiéter, nous serons à même de le faire ensemble (adulte et adolescents) ou à même de dissiper l'inquiétude, par une nouvelle compréhension des comportements, lorsqu'elle s'avère infondée et devient plutôt porteuse de tensions et source de conflits relationnels.

Ces deux exemples, par la posture qu'ils préconisent, valent à mon avis pour les autres types d'activités numériques (addiction aux jeux, réseaux sociaux, etc.)

Évidemment, cela nous demande d'avoir une connaissance des différents types d'usage des machines et des risques spécifiques qui y sont attachés. Les jeunes eux-mêmes sont parfois bien placés pour en connaître les risques, même s'ils ne s'en prémunissent pas toujours. Après tout, je ne suis pas sûr que les adultes que nous sommes, ne prennent pas des risques alors qu'ils les connaissent et sont parfaitement capables de les expliquer dans d'autres circonstances. Ceci étant, les adolescents ne sont pas tous, et à propos de tous les risques, toujours en capacité de les identifier. Ils ont donc aussi besoin d'adultes. Le problème principal restant de maintenir une relation éducative autour des usages des NTIC, adaptée à leurs besoins à cette phase de construction de leur personne. Leur capacité à rester ouvert à une relation éducative passe, me semble-t-il, par notre propre capacité à rester ouvert à l'égard de leur monde. Comme pour d'autres problèmes éducatifs, nos peurs nées de l'ignorance fonctionnent comme des fermetures, qui empêchent la relation éducative.

Ceci vaut lorsque famille d'accueil et enfant n'ont pas, pour différentes raisons, construit progressivement une relation éducative avec les NTIC. Lorsque les cadres éducatifs se posent assez tôt, les questions ont de bonnes chances de se présenter d'une manière moins tendue à l'adolescence.

Or, ce n'est pas toujours le cas dans le cadre de l'accueil familial, notamment lorsque les adolescents arrivent, alors que les cadres éducatifs concernant les NTIC n'ont pas toujours été posés plus jeune. Mais quoi qu'il en soit, seul un rapport aux NTIC clarifié, apaisé et rationnel nous permettra d'espérer prendre une place éducative un tant soit peu efficace. Notre indispensable légitimité éducative passe aussi par là.

Le deuxième point concernant l'acte éducatif sur les NTIC passe me semble-t-il par un repérage de quelques axes sur les conséquences des mutations sociétales sur la relation éducative. Je m'appuie pour ce repérage, sur les travaux du philosophe et historien Marcel Gauchet, du psychanalyste Charles Melman, des psychologue Jean-Paul Gaillard et psychiatre Bernard Fourez, tous deux thérapeutes familiaux, qui montrent comment sur le plan historique, anthropologique, psychanalytique, psychothérapeutique et éducatif, un certain nombre de nos fonctionnements avec les enfants et les adolescents en contexte éducatif « normal » ou « pathologique » ne sont plus disponibles et qu'il nous faut urgemment les repenser en profondeur. La transmission de valeurs et de normes de fonctionnement pour les NTIC ne peut se passer d'une compréhension de ces repères tant ils constituent des éléments de la vie des enfants et des adolescents aujourd'hui.



Nous n'allons pas dans cet exposé examiner en détail ces questions, car cela nous prendrait au moins une journée entière et je renvoie vers ces auteurs ceux ou celles qui n'ont pas connaissance de leurs travaux. Nous allons juste considérer quelques aspects plus directement liés aux pratiques éducatives. Le postulat général d'ordre anthropologique est le suivant : Les normes et les valeurs à partir desquelles les membres d'une société organisent leurs liens sociaux, déterminent les organisations psychiques. Pour le dire simplement, normalité psychique et psychopathologie dépendent étroitement des structures sociétales. Nous n'examinerons pas ici ces structures sociétales contemporaines qui sont analysées maintenant depuis longtemps par de nombreux chercheurs sous le concept de postmodernité ou d'hyper modernité. Nous tiendrons pour acquis que l'idéologie contemporaine induit des façonnements psychiques qui modifient le rapport éducatif. La question pour aujourd'hui consisterait à repérer les façonnements qui sont les plus en lien avec les NTIC. En m'appuyant plus particulièrement sur le travail de Jean-Paul Gaillard sur le façonnement sociétal des enfants et des adolescents actuels, il me semble que parmi l'ensemble des éléments que le chercheur a mis en évidence, plusieurs méritent notre attention :

- Le rapport égalitaire posé d'emblée dans la relation (toute relation ressentie comme hiérarchique est susceptible d'être vécue comme un manque de respect, une forme de déconsidération, voire une humiliation).
- L'injonction paradoxale d'autonomie (que veut dire rendre l'autre autonome ? l'autorité extérieure peut être comprise comme illégitime, voire comme une intrusion territoriale).
- Le primat du ressenti dans la subjectivité (l'émotion, le sentiment, l'affect comme point de départ et d'aboutissement du trajet subjectif : « vous ne voyez pas les choses comme moi, mais c'est ce que je ressens »).
- La légitimité du besoin (je l'ai fait parce que j'en avais besoin, entend-t-on souvent).
- La modification du rapport au temps (résumons-le ainsi : face à un futur incertain et un passé désinvesti, il reste à habiter un présent hyper compact.)

Autrement dit, lorsqu'un adolescent est absorbé dans une activité numérique (présent compact) qu'il a un pur sentiment de légitimité (j'ai besoin de le faire), et qu'un adulte rentre dans cette sphère d'autonomie (intrusion) pour lui donner un ordre concernant une restriction de cette activité (vécue comme illégitime, au nom de cette même autonomie, selon le postulat contemporain qui veut que « moi seul est supposé savoir ce qui est bon pour moi »), l'intervention de l'adulte selon l'affect qui l'accompagne (colère, agacement, mépris, déception) perçue par l'adolescent, (en tant que dévalorisation de l'activité, rejet de sa personne, perte d'affection, etc.), peut être ressentie comme illégitime, blessante, voire humiliante. Pour les plus vulnérables sur le plan émotionnel (Syndrome de Stress Post Traumatique pour certains enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance ou plus banalement du fait que certaines périodes à l'adolescence, peuvent contribuer à fragiliser le psychisme) l'intervention peut amener à ce moment-là chez l'adolescent des réactions qui seront perçues par l'adulte comme incompréhensibles car disproportionnées.

Quelques hospitalisations en pédopsychiatrie pour « pétage de plombs », comme on dit trivialement relèvent de ce type de situations où chacun, fort de sa légitimité poursuit un bras de fer où parfois le plus vulnérable (même s'il parle fort) se vit comme victime d'une position injuste car incompréhensible.

## Les NTIC et les relations enfant-parents

Rappelons que la loi indique que parmi les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) il s'agit : « D'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs, à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger, au sens de l'article 375 du Code Civil, la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ».

Et de : « Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, **en collaboration**<sup>4</sup> avec leur famille ou leur représentant légal ».

Également de : « Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ».

Parmi toutes les missions de l'ASE, celles-ci me semblent particulièrement en jeu dans les questions que posent les NTIC dans les relations enfants-parents. Ce retour au texte de la loi, pour rappeler les contradictions implicites dans lesquelles se structure l'action de la protection de l'enfance. Contradictions que l'on pourrait synthétiser au travers de ce qui peut apparaître comme une injonction paradoxale qui serait adressée à l'ASE : « protégez un enfant en collaborant avec celui qui le met en danger »<sup>5</sup>.

Ceux qui étudient les paradoxes savent que la vie humaine est faite de paradoxes. Et que l'on aurait tort de voir dans les paradoxes des aberrations diaboliques alors qu'ils constituent notre destin humain. Quand on réfléchit attentivement à ce paradoxe que l'on nommera pour les besoins de l'exposé : « paradoxe de l'ASE », on peut s'interroger pour savoir s'il existe des moyens pour protéger un enfant sans obtenir la collaboration des parents qui participent à la mise en danger ? Finalement, sauf à éloigner définitivement le parent dangereux, à défaut de sa participation à faire cesser le danger que signifie protéger un enfant ?

Les NTIC viennent précisément nous rappeler la limite de notre illusion qui consiste à penser pouvoir protéger en dehors du paradoxe. En effet, en imaginant pouvoir protéger sans collaborer, nous construisons des remparts que les ondes sous diverses formes traversent de toute part. Le danger parental contenu (soi-disant) par les portes de la visite médiatisée, revient par la fenêtre de l'ordinateur.

Aujourd'hui, selon les magistrats des notifications sont faites concernant le téléphone portable, les communications téléphoniques et plus rarement les réseaux sociaux ou Internet. Mais cela, reste pour l'instant aléatoire selon la position du magistrat. Je ne pense que nous disposions d'études qui nous permettraient d'évaluer le nombre de demandes à statuer sur les NTIC, le nombre de fois où cela est fait, et les arguments qui déterminent ces situations. Mais ces mesures de protection judiciaire que l'on est en droit d'attendre dans un certain nombre de situations, ne règlent pas la question de la protection pour autant. À défaut de faire de ces restrictions relationnelles judiciaires des outils pour approfondir la coopération entre professionnel et parent pour protéger l'enfant, le risque d'éloigner la collaboration et donc de relancer le danger demeure. En effet, les restrictions relationnelles imposées qui ne font pas sens pour le parent comme autant de dons qu'ils consentiraient pour augmenter leur légitimité parentale, risqueraient

<sup>4</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>5</sup> Et qui bien souvent ne vous demande rien.

d'alimenter le sentiment d'injustice et la légitimité destructrice. On remplit le réservoir de carburant pour la prochaine flambée.

De plus, les décisions de restriction de l'accès aux NTIC ont des conséquences sociales pour les adolescents. Ne pas avoir de téléphone mobile peut-être vécu comme un marqueur social négatif qui vient redoubler celui d'être un enfant pas comme les autres qui ne vit pas dans sa famille.

À l'inverse, il faut également prendre en compte que les NTIC sont intrusifs. C'est toujours un peu de l'autre et de l'autre lieu qui fait une irruption intempestive dans l'espace et le temps de l'enfant. De plus, le téléphone ou Skype peuvent s'avérer difficiles pour les enfants qui de ce fait transforment le parent en policier qui mène des interrogatoires « t'as fait quoi aujourd'hui ? Elle a été gentille tatie ? J'espère qu'elle t'a pas remis les habits de la semaine dernière... » Vous connaissez ces ritournelles.

Les NTIC sont des instruments dans les relations parents-enfant, par conséquent, ils impactent le lien. Selon les situations : adhésion parentale au placement, ou au contraire refus, attaque du lieu de placement, abandon de l'enfant, etc. les NTIC peuvent prendre une place et jouer un rôle prépondérant. Au pire, une relation virtuelle perverse peut s'installer sur la toile entre parent et enfant dans une mise en échec du placement et le maintien dans une relation compromettant le développement affectif de l'enfant. Parent qui incite sur Facebook et par MSN à attaquer la famille pour qu'elle le mette dehors ; un père qui donne des rendez-vous à sa fille adolescente alors que le cadre légal n'autorise que des visites médiatisées ; une mère qui laisse des messages délirant, angoissant et culpabilisant à son fils pré adolescent (désespoir du placement, laisse entendre que maman va très mal, etc.)

En matière de liens enfant-parent, les NTIC ne créent pas des relations virtuelles. Ce sont des outils de communication réelle créant des relations réelles qui ont des impacts réels sur les liens. Par conséquent, il convient de les prendre au sérieux dans ce cadre. Les NTIC peuvent s'envisager comme des outils relationnels pour des parents en difficulté dans la relation. Parents pour qui la nature du lien et le mode de vie rendent difficile l'entretien de relations stables et régulières au travers de visites ou d'hébergements impossibles à ce moment de leur vie.

Les NTIC sont envisagées comme outil pour la continuité dans les contextes différents des séparations parentales. On observe que dans certaines séparations parentales, les NTIC servent à maintenir des relations. L'enfant se voit équipé d'un téléphone mobile et/ou d'un ordinateur portable très tôt et communique avec le parent par Skype tous les jours. Les nouvelles technologies s'imposent aujourd'hui chez certains parents séparés comme le moyen idéal pour préserver un lien au quotidien avec leur enfant en complément du droit de visite et d'hébergement. Dans les procédures de divorce, les demandes de mise en contact par Skype et autres dispositifs via Internet se rencontrent de plus en plus systématiquement. Mais les situations de séparations non conflictuelles, où chaque parent privilégie la place de l'autre dans le souci de l'intérêt de l'enfant ne sont pas toujours transposables en accueil familial. Le refus du placement, les rivalités, les relations conflictuelles, les affects négatifs des accueillants envers le ou les parents (compréhensibles lorsque l'on est exposé à la souffrance d'un enfant dont on s'occupe quotidiennement) créent, lorsque le travail de l'accueil familial ne parvient pas à dépasser ces enjeux relationnels, des contextes où les NTIC peuvent devenir de véritables armes de destruction qui impactent chacun et fragilisent l'accueil. Si l'enfant grandit dans un contexte familial où la légitimité destructive prospère, les NTIC accélèrent sa propagation. Lorsque la vulnérabilité parentale engendre, pour s'en protéger, un besoin de détruire l'autre, plus fort que la capacité à s'empêcher de détruire son enfant, les NTIC peuvent devenir une arme de destruction massive.

Le téléphone mobile, par exemple, peut faire office de cordon ombilical. À première vue inoffensif, l'appareil peut générer des conflits inextricables. Donné en cachette à l'enfant, par certains parents, confisqué par l'assistante familiale ou le service (ce qui soit dit en passant n'est pas pareil) déchargé volontairement ou parfois même jeté à la poubelle, le mobile donné à l'enfant peut devenir un enjeu passionnel et par conséquent déraisonnable.

Le téléphone mobile symbolise la relation, en accueil familial la position de celui qui donne, qui interdit, qui confisque etc. n'est jamais neutre, car toujours susceptible d'être interprétée dans le contexte relationnel. Le sens du don d'un téléphone ou de sa privation va servir à légitimer la position conflictuelle, chacun interprétant la position de l'autre dans le sens qui arrange sa dynamique relationnelle. Intervenant dans les relations et donc sur les liens parent-enfant, les décisions concernant les NTIC devraient être élaborées en équipe interdisciplinaire.

L'assistante familiale ne peut intervenir seule dans un domaine relationnel souvent enchevêtré où elle est engagée avec l'enfant ; c'est à cette place du moins qu'elle peut être perçue par les parents. La suspicion d'arbitraire que pourraient projeter parent et/ou enfant sur l'assistant familial pourrait activer de la rivalité, de la méfiance, et fragiliser l'accueil. Dans tous ces cas, on entre dans le domaine de l'équipe pluridisciplinaire car avec les NTIC, il s'agit d'évaluer le lien et les relations parent-enfant dans leur globalité et leur historicité afin de définir des orientations à faire tenir collectivement.

Dans tous les cas, les intrusions, l'envahissement, la poursuite d'une forme d'aliénation parentale (au sens, non pas du fameux syndrome, mais d'une intention d'empêcher la réalisation d'un lien d'attachement, d'un investissement du lieu de placement) relève de notre incapacité, notre impuissance à créer un cadre de coopération avec les parents. Le dispositif, par la violence symbolique qu'il implique, est largement responsable de cette limite inévitable. Si pour quelques cas où l'enchevêtrement des dynamiques psychopathologiques est un réel empêchement – ce qui devrait conduire à d'autres formes de réponses – il semble qu'une modification du positionnement des services et de la posture des acteurs agrandisse le champ des possibilités de coopération dans l'intérêt du développement de l'enfant. De la prise en charge de l'enfant pour le protéger de sa famille à la mise en œuvre de dispositif de coopération éducative pour élever un enfant dont les conditions sont compromises, il y a une réflexion essentielle à mettre en œuvre.

Il faut être clair sur ce point : les cadrages légaux ne sauraient suffire à protéger un enfant contre des formes d'aliénation familiales. Par conséquent, c'est avant tout dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille qu'il s'agira d'aider l'enfant à mettre en place des modes de protection qui prennent en compte les problèmes de conflits de loyautés dans lesquels il est pris. Ainsi qu'en aidant le ou les parents à identifier les processus destructeurs à l'œuvre au travers de l'usage qu'ils font des NTIC avec l'enfant ; et à en comprendre les fondements pour s'en protéger et protéger l'enfant. Mais cette ressource, du fait de troubles psychopathologiques et/ou de traumatismes sévères n'est pas toujours disponible chez le parent. Dans ces situations, il est alors possible d'utiliser les NTIC comme des vecteurs d'augmentation de la légitimité parentale et de la confiance dans les relations parents enfants. Plutôt que d'interdire et restreindre, il s'agirait de réfléchir avec le parent et l'enfant à comment ils pourraient se servir des NTIC avec notre aide de manière à augmenter la sécurité du lien et la confiance relationnelle que l'enfant peut développer avec eux.

Si on ne peut se tourner vers le passé pour comprendre les causes de cette légitimité destructrice, il reste toujours possible d'interroger celle qui se construit dans le contexte relationnel de la protection de l'enfance par les blessures que notre action inflige au parent malgré nous. Sentiment d'injustice, par l'incompréhension des mesures, attaque identitaire forte : peut-on imaginer le traumatisme de ce que représente l'image d'être

une mauvaise mère ou un mauvais père ? Si l'on en croit la psychanalyse, la parentalité est une composante de l'identité dont la réalisation est une opportunité de réaménagement psychique considérable. Il est alors possible de concevoir que la rencontre avec le social qui assigne à cette place du parent maltraitant est un réaménagement à l'envers tout aussi considérable, un trou dans l'identité qui va probablement relancer des processus de défenses psychopathologiques à la mesure du séisme occasionné.

La mesure de cette affaire devrait nous conduire à deux choses au moins, au niveau diagnostic et au niveau de l'accompagnement. Au niveau diagnostic : à effectuer des diagnostics différentiels entre structure psychopathologique et symptomatologie activée par l'attaque que constitue le contexte même de la protection de l'enfance pour un parent. Au niveau de l'accompagnement : il s'agirait d'intégrer cette conscience des effets de notre action dans le travail de la relation. Paradoxalement, cette position empathique à l'égard du parent nous rend plus libre quand à faire valoir l'empathie que nous manifestons à l'égard de l'enfant et de la destruction que son parent lui fait vivre. Cette position est un levier dans un certain nombre de situations bloquées où tout se passe comme si chaque destruction subie par l'enfant rendait encore plus légitime celle que nous allons faire subir aux parents. Je sais parfaitement que ce n'est pas comme cela que nous le vivons, ni dans cette intentionnalité, mais réfléchissons à la façon dont cela peut être perçu par le parent. Autrement dit, le travail relationnel avec les parents passe aussi par un dialogue autour des enjeux de ce qu'ils vivent de notre intervention.

Les NTIC sont un excellent support pour construire avec les parents et l'enfant plus de confiance et de fiabilité dans les relations car ce dont il est question avec eux est vraiment d'ordre psychique et relationnel. Ils vont nous pousser à aller plus loin dans notre capacité à identifier, nommer et trouver les formes relationnelles pour pouvoir dire et faire entendre à un parent ce qui est destructif et constructif dans le lien.

Les NTIC sont, comme les visites médiatisées et l'ensemble des relations parents-enfants, des supports pour travailler à la construction de liens parents-enfants, sécurés et constructifs. Ils ne le seront que s'ils deviennent de véritables enjeux de travail au sein des équipes et des institutions, intégré dans les évaluations, les préconisations, les ordonnances et dans les projets personnalisés de l'enfant.

## **L'AF et les NTIC : des outils professionnels**

L'observation des assistantes et assistants familiaux montre qu'il est indéniable que les NTIC peuvent être des outils de communication dans le travail de l'accueil familial ; dans les relations avec l'équipe, et entre assistants familiaux. Déjà le téléphone portable est devenu pour l'assistante familiale un outil irremplaçable.

L'ordinateur commence à avoir une place significative et Internet est aussi utilisé par un nombre grandissant d'assistants familiaux. Quoi de plus normal, les assistants familiaux vivent avec leurs temps. Mais on peut imaginer des développements avec des outils du type Skype qui peuvent permettre des points réguliers ou traiter en urgence des réponses afin de rompre des situations d'isolement. Le risque bien sûr serait d'imaginer remplacer l'entretien en « *chair et en os* », mais il serait dommage de se priver d'outils pertinents pour régler des problèmes. Sur ce point, l'inertie pourrait bien être du côté de l'institution. À moins que des représentations nostalgiques sur les NTIC réputées empêcher la « vraie » communication remettent à plus tard ce type de solution.

Quoi qu'il en soit, la communication sur Internet recours à l'écrit qui, comme on le sait, reste. Par conséquent, il y a à mesurer le changement qu'introduit ce paramètre dans un monde relationnel qui, pendant des années, a essentiellement fonctionné à l'oral.



Il y aurait donc à travailler en équipe et en institution à la mise en place de cadres pour travailler avec ces nouveaux outils. Quelle utilité ? Qu'est-ce qui est possible ? Souhaitable ? Interdit ?

Si le risque du téléphone portable, c'est l'extension de la relation professionnelle dans le cadre personnel et les limites toujours à fixer entre les deux, les questions qui concernent le courriel sont de nature un peu différente car en plus de l'intrusion du professionnel dans la sphère privée, sa pratique ne va pas de soi car elle se situe entre l'expression de la communication orale et le statut de l'écrit.

La définition du courrier électronique est selon la loi française la suivante :

« On entend par courrier électronique tout message, sous forme de texte, de voix, de son ou d'image, envoyé par un réseau public de communication, stocké sur un serveur du réseau ou dans l'équipement terminal du destinataire, jusqu'à ce que ce dernier le récupère. » Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LEN).

De par sa nature, le courrier électronique relève de 2 domaines juridiques : la correspondance privée et la communication audiovisuelle.

Ce qu'il faut retenir donc, c'est qu'*a priori*, selon la loi, tous les courriers électroniques que nous émettons sont assujettis au secret des correspondances (avec un bémol sur le cas particulier des listes de diffusion).

Le Conseil Constitutionnel précise (dans une décision datée du 10 juin 2004) : « en cas de contestation sur le caractère privé d'un courrier électronique, il appartiendra à l'autorité juridictionnelle compétente de se prononcer sur sa qualification ».

La distinction d'adresse mail personnelle et professionnelle pour l'assistante familiale est indispensable : Il s'agit de distinguer la correspondance privée des échanges professionnels. Pratique et efficace, mais surtout qui permet en cas de problème judiciaire de séparer le privé du professionnel dans un cadre où ils sont déjà fortement intriqués.

Une formation sur l'utilisation de ce type d'outil de communication est tout aussi indispensable ; et la mise en place d'une charte collective du courriel élaborée avec les différents acteurs peut s'avérer utile.

Dans un monde où le recours judiciaire est grandissant de façon générale et aussi dans le champ de la protection de l'enfance, la prise en compte des éléments pratiques susceptibles d'utilisation dans le cadre d'une procédure est essentielle. Ainsi formation et/ou charte devraient s'attacher à clarifier les notions suivantes : Qu'est-ce qu'un écrit ? Qu'est-ce qu'un propos diffamant ? Une atteinte à la vie privée ?

En absence de discernement il peut y avoir des dérapages graves, notamment lorsque se combine perte de repères sur la place professionnelle et manque d'information sur la violation de la confidentialité et les propos diffamants. Un exemple qui date de quelques années maintenant illustre ce double problème.

Une assistante familiale et son conjoint n'acceptent pas l'orientation de travail décidée en équipe. Il s'agit de réintroduire la place des parents. L'assistante familiale et son conjoint vont se positionner dans un rapport de force contre l'équipe dont ils s'excluent de fait en prenant une telle position. À partir de là, plus aucune possibilité de travailler en équipe dans la perspective de réfléchir au meilleur projet possible pour l'enfant. Conflit.

L'histoire va devenir celle construite sur le mythe du voleur d'enfant. Cette figure narrative de l'institution voleuse d'enfant n'est possible qu'en invoquant la place de victime de l'enfant et par contamination, celle de la famille d'accueil souffrant de la souffrance de l'enfant. Après plusieurs mois de tentative de travail, force est de constater



que l'assistante familiale n'est plus en place professionnelle, mais en place de « mère » qui seule sait ce qui est bon pour l'enfant : elle et elle seule. Rendu là, l'équipe décide d'envisager une fin d'accueil et de se donner du temps pour le préparer. Pour la famille, ce sera le temps d'organiser la résistance. Comité de soutien et bien sûr Internet. Une narration à visée offensive et culpabilisante se met en place à partir de ce mythe du voleur d'enfant et s'étale sur un blog, trahissant par la même le secret professionnel en révélant des éléments de l'histoire de l'enfant et de sa famille présentés sous des angles diffamatoires. Et ne s'arrêtant pas là, en insultant et en communiquant des informations à caractère privé sur les travailleurs sociaux qui ont suivi la situation. Une histoire pathétique qui nuit considérablement à l'image de l'accueil familial, au travail social, à la protection de l'enfance, mais surtout au métier même d'assistante familiale. Relayé abondamment par des médias qui en absence de repérage des enjeux de l'accueil familial contribuent à en amplifier la dramaturgie. À la souffrance de la séparation s'ajoute la bêtise de l'ignorance. Contrairement à ce qu'elle croit, la médiatisation n'aide pas la famille d'accueil, au contraire elle l'éloigne de la réalité en la maintenant dans le combat illusoire qui la protège de la dépression. L'employeur, à la fois généreux et peut-être se sentant un peu responsable, à l'intelligence de ne pas poursuivre l'assistante familiale se contentant de mettre un terme à son contrat de travail.

La contestation d'une décision est toujours possible par des voies légales. Or, le recours à la divulgation sur Internet d'information à caractère privé (sur l'enfant, ses parents et les collègues), relevant de la confidentialité et du secret professionnel, aggravé de propos à caractère diffamatoire (sur les parents et ses collègues) est une faute professionnelle grave. D'ailleurs le fait que la famille d'accueil ne puisse même pas le penser est la preuve même de l'aboutissement d'une dérive fort éloignée d'une posture professionnelle. Toutefois, réfléchissons, comment les assistants familiaux sont-ils informés et formés au risque de l'utilisation d'Internet ?

## Conclusion

Les NTIC sont un enjeu majeur de l'humanisation. Ils sont une opportunité pour la protection de l'enfance pour approfondir le travail avec les enfants et les parents, améliorer le travail en équipe. Ils s'inscrivent dans cette évolution de l'accueil familial qui voit l'exigence de compétence de tous les acteurs s'accroître, notamment :

- Sur nos capacités d'évaluation des situations de risque et de danger, principalement en centrant l'évaluation sur l'enfant, ses besoins de protection et sur les conditions nécessaires de son développement psychique, cognitif social et éthique.
- Sur nos capacités à prendre en compte les mutations sociétales et leurs conséquences sur le fonctionnement psychique normal et pathologique des enfants et des parents que nous accompagnons.
- Sur nos capacités à considérer l'identité blessée du parent et les processus de défense qu'il met en œuvre comme un facteur essentiel à traiter dans les relations que nous construisons avec lui.
- Sur nos capacités à envisager l'accompagnement de l'enfant dans des dispositifs de coopération éducative, d'évaluation et de protection de l'enfant partagés, en modifiant le regard que l'on porte sur les parents et les processus de travail que nous mettons en place avec eux, en distinguant la différence de place, d'expertise et de compétences, et l'égalité d'importance dans la relation que l'on co-construit avec eux.
- Sur nos capacités à constituer une véritable équipe pluridisciplinaire qui, là aussi, prend en compte les différences de places d'expertises et de compétences à égalité d'importance dans la relation. C'est-à-dire passer de la pluri à l'interdisciplinarité.

## Bibliographie

Ducommun-Nagy C., *Ces loyautés qui nous libèrent*, Lattès, 2006.

Fourez B, « Personnalité psychofamiliale, personnalité psychosociétale », in *Thérapie familiale*, Ed. Médecine&hygiène, Genève, 2004.

Gaillard J.-P., *Enfants et adolescents en mutation*, ESF, 2009.

Gauchet M., « Personne, individu, sujet, personnalité », in Gauchet M., Quentel J.-C. (sous la direction), *Histoire du sujet et théorie de la personne*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 11-22.

Gavarini L., « Figures et symptômes actuels de l'enfance : l'enfant victime ou la construction d'une mythologie et d'une normativité éducative », *Le Télémaque* n° 29, 1/2006, p. 91-110.

Gergen K., *Construire la réalité*, Seuil, 2005.

Melman C., *L'Homme sans gravité*, Folio essais, Denoël, 2002 et 2005.